



Classes à horaires aménagés - Musique et Danse - Procédures de recrutement 2018

publié le 27/03/2018

Les procédures de recrutement pour les futures classes à horaire aménagés sont détaillées dans le document joint. Pour les élèves nouveaux dans le dispositif, quel que soit le niveau de classe d'entrée souhaité, une fiche de candidature (à retirer au secrétariat du Collège ou au Conservatoire à Rayonnement Départemental) doit être transmise accompagnée d'une lettre de motivation, à M. le Directeur du CRD, pour le **30 avril 2018**.

Pour les ré-inscriptions en cours de cursus (5ème, 4ème et 3ème) les dossiers sont à retirer à compléter et à retourner au CRD pour la même date (30 avril 2018)

Attention : pour tous élèves ne relevant pas du secteur de recrutement du collège Fromentin, la demande d'admission en CHAM CHAD doit s'accompagner d'une demande de dérogation à la carte scolaire, à demander au directeur de l'école élémentaire dans laquelle le jeune est scolarisé.

Documents joints

 [Brochure](#) (PDF de 1.1 Mo)

 [Dossier](#) (PDF de 719.1 ko)

 [Lettre CRD](#) (PDF de 94.8 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.